Ville d’Embrun
Concours des Maisons et Balcons décorés

🎄 Règlement

Article 1 : Objet du concours

La ville d’Embrun organise un concours gratuit des décorations de Noël afin de valoriser l'esprit des fêtes, d'embellir l'espace public et de créer une dynamique conviviale et écoresponsable au sein de la commune.

Article 2 : Conditions de participation

- **Éligibilité :** Le concours est ouvert à tous les résidents de la commune
- **Visibilité :** Les décorations devront être installées du 1er décembre au 10 janvier et impérativement **visibles depuis la voie publique.**
- **Inscription :** Les candidats doivent remplir le formulaire d’inscriptions et le déposer en mairie avant le **30 novembre**.
- **Accepter** que la commune photographie les décorations des participants et publie les clichés sur les supports de communication de la ville (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux) pour la valorisation du concours.

Article 3 : Catégories de participation

Les participants s'inscrivent dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Catégorie 1 :** Maisons avec jardin ou cour.
- **Catégorie 2 :** Balcons, fenêtres ou terrasses en appartement.
- **Catégorie 3 : "Décorations de Jour" (Sobriété énergétique) :** Décors non électriques (bois, matériaux recyclés, éléments naturels, structures peintes) valorisant l'esthétique diurne.
- **Il n’est pas possible de participer dans plusieurs catégories.**

Article 4 : Consignes environnementales et horaires

- **Technologie :** L'usage d'illuminations à **LED (basse consommation)** ou à énergie solaire est recommandée pour les catégories lumineuses.

Article 5 : Passage du jury

Le jury (composé d'élus, de citoyens volontaires et de commerçants) effectuera des **passages surprises entre le 5 et le 22 décembre**. Aucun rendez-vous ne sera fixé pour préserver l'authenticité des installations.

Article 6 : Dotations et récompenses

Le premier de chaque catégorie deviendra membre du jury l'année suivante.
Les vainqueurs recevront leur lot surprise lors de la cérémonie officielle des vœux de janvier.

Critères de notation :

Le jury attribuera des notes selon les 4 critères suivants, notés chacun sur 10 points :

1. Harmonie artistique et sens esthétique (/10 pts)

- Agencement des couleurs (éviter l'effet "surcharge").
- Cohérence du thème choisi (ex: Noël traditionnel, banquise, forêt enchantée).
- Équilibre visuel de la composition.

2. Originalité, créativité et "Fait-Main" (/10 pts)

- Présence de structures fabriquées par le participant (détournement d'objets, menuiserie artisanale).
- Singularité de la mise en scène (scénographie qui sort des sentiers battus).
- Effort d'imagination face aux éléments achetés en grande surface.

3. Écoresponsabilité et Sobriété (/10 pts)

- Gestion de l'énergie (usage de LED, gestion solaire, respect strict des horaires).
- Utilisation de matériaux de récupération, naturels (branches, pommes de pin) ou durables.
- Impact visuel maximal avec un minimum de ressources électriques.

4. Impression générale et "Esprit de Noël" (/10 pts)

- Émotion dégagée par l'installation au premier coup d'œil.
- Visibilité, netteté et soin apporté aux finitions (câbles dissimulés, fixations propres).
- Contribution à l'ambiance / atmosphère du quartier.

5.vote du public

- La photo de chaque maison sera publiée sur les réseaux sociaux de la ville, celle récoltant le plus de like se verra attribué 10 pts ; le 2nd 9pts …